

Nom
Adresse
CP Ville
Réf : Compte n°

Société
Adresse
CP Ville

Lieu, date

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Crédit n° - Liquidation judiciaire CAMIF Particuliers

Madame, Monsieur,

J'ai réalisé en date du *[indiquez la date de votre commande]* une commande auprès de la société CAMIF Particuliers (Pièce n°1), pour un montant de *[indiquez le montant de votre commande]* € réglé à l'aide d'un crédit affecté souscrit auprès de votre organisme (Pièce n°2).

Cette société, par une invitation personnelle, m'a invitée à me rendre à la foire exposition le octobre 2008. J'ai effectué le paiement de la commande correspondant à un acompte de € OU à la totalité du prix le jour de ma visite..

Cette entreprise a donc violé l'article L. 121-26 du Code de la Consommation qui dispose :

Art. L. 121-26

Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L. 121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.

La commande est donc frappée de nullité pour violation de dispositions d'ordre public. Je me réserve la possibilité de déposer plainte compte tenu de la situation.

En outre, La société CAMIF Particuliers a été placée en liquidation judiciaire par jugement en date du 27 octobre 2008 (Pièce n°3).

A ce jour, ma commande ne m'a pas été livrée et, en raison du placement en liquidation judiciaire de la CAMIF Particuliers, ne le sera jamais.

Dès lors et conformément à l'article L 311-20 du code de la consommation, le prêteur ne peut réclamer à l'emprunteur, dont les obligations à son égard n'ont pas pris effet, la restitution des sommes versées au vendeur.

Je vous remercie donc de me confirmer la nullité du crédit souscrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Pièces jointes :

Pièce n°1 : courriel de confirmation de commande,

Pièce n°2 : extrait de votre relevé bancaire

Pièce n°3 : extrait du site camif.fr annonçant la liquidation judiciaire